ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 68635

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de trouver rapidement un consensus sur la répartition des moyens de compensation entre l'Etat, les organismes de protection sociale et les collectivités territoriales au bénéfice des personnes handicapées. Aujourd'hui, la plate-forme interassociative des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, regroupant les principales associations oeuvrant dans le champ des déficiences intellectuelles, motrices, psychiques et sensorielles, se réjouit de la mise en place dans ce département d'un dispositif pour la vie autonome. Celui-ci consiste en la coordination de l'accès des personnes handicapées aux solutions de compensation des incapacités, qui concernent les aides techniques, les aides humaines et l'aménagement du cadre de vie. S'en réjouissant car ce processus participe à l'égalisation des chances, et souhaitant qu'il soit élargi à l'ensemble du territoire dans les meilleurs délais, ces associations estiment cependant à juste titre que les aides accordées par les départements sont encore extrêmement inégales. En juillet 1999, une table ronde avait été annoncée, et ce principe rappelé en mai 2000 sans qu'à l'heure actuelle aucune concertation n'ait eu lieu. Aussi lui demande-t-il dans quels délais elle envisage de mettre en place une table ronde nationale sur le financement des moyens de compensation, réunissant tous les partenaires intéressés afin de redonner aux personnes handicapées le droit d'être des citoyens à part entière.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Foucher
Circonscription : Hauts-de-Seine (12e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68635
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6412